



Annulation de vente d'une voiture sans controle technique

Par **virginesoussou**, le **28/05/2010** à **09:00**

Bonjour,

j'ai acheter une voiture le 10/05. Je l'ai acheté sans contrôle technique (avec obligation de contre visite) car la personne qui me l'a vendu m'a dit qu'il n'y avait qu'une pièce de 30 € à changer dessus.

Total je suis allé chez un garagiste qui m'a dit que la pièce à acheter à la casse était un essieu et qu'il y en avait pour 350 € + main d'œuvre + contrôle technique + carte grise => tout cela me reviendrait au prix de la voiture.

Pourrais-je faire annuler la vente ? pour vice caché ou autre ?

Merci de me conseiller

Par **aliren27**, le **28/05/2010** à **09:18**

bonjour,

vous semblez au courant au moment de l'achat qu'il y avait une contre visite à passer. le vendeur a du vous remettre le document du controle technique et vous saviez quelle pièce était à changer. Dans ce cas la vous avez acheté la voiture en toute connaissance de cause

et ne pouvez rien faire. Il fallait vous renseigner avant du montant de la réparation.

Revenez vers moi pour plus de détails.

Cordialement

aline